

2019-2023 / Bulletin n° 451

Le 18 avril 2023

## **JOUR DE DEUIL NATIONAL - 28 AVRIL 2023**

### **LE STTP SE RECUEILLE**

Le Jour de deuil national, célébré le 28 avril, commémore la mémoire des travailleuses et des travailleurs blessés ou tués au travail. Initiée il y a 38 ans par le mouvement ouvrier, cette journée de commémoration attire l'attention sur les blessures subies au travail et les accidents mortels. Cette journée de commémoration a été reconnue par le gouvernement fédéral en 1991, plus de six ans après son adoption par le Congrès du travail du Canada, en 1985. Cette année, elle aura pour thème : « Connaissez vos droits, utilisez les outils, défendez nos victoires ».

Même si cette journée est maintenant reconnue dans plus de 100 pays et que le Canada la souligne officiellement, il reste beaucoup de travail à faire pour améliorer la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

En 2021, l'année la plus récente pour laquelle des statistiques sont disponibles, 1 081 décès sont survenus en milieu de travail. La grande majorité des victimes (1 009) sont des hommes. En plus de ces décès, 277 217 réclamations pour temps perdu ont été acceptées au Canada.

Après ces trois dernières années durant lesquelles il était difficile de se rassembler, cette journée de recueillement sera enfin vécue en personne un peu partout au pays.

Pour plus d'information concernant les activités prévues dans les différentes régions au pays, veuillez consulter la fédération du travail de votre province ou la page Web du Congrès du travail du Canada, au [www.congresdutravail.ca](http://www.congresdutravail.ca).

Comme par le passé, nous avons demandé à la Société canadienne des postes de mettre les drapeaux du Canada en berne et d'observer une minute de silence durant chaque quart de travail le 28 avril prochain. La SCP a répondu favorablement à cette demande et nous a avisés qu'une communication nationale, concernant le Jour de deuil, sera envoyée prochainement à tous les gestionnaires partout au pays.

En cette journée de recueillement, où que nous soyons, prenons le temps de nous recueillir pour nos consœurs, confrères et camarades morts, blessés ou devenus invalides à cause de leur travail. Tous ensemble, nous devons nous engager à obliger les employeurs et les gouvernements à respecter leurs obligations d'assurer des lieux de travail sains et sécuritaires. Faisons aussi en sorte de renforcer les normes et les mesures de protection en matière de santé et de sécurité et d'assurer leur application dans nos lieux de travail.

**CAUSER DU TORT À L'UN D'ENTRE NOUS,  
C'EST CAUSER DU TORT À TOUS!**

Solidarité,



Marc Roussel  
Permanent syndical national  
Santé et sécurité

MR/fc- sep b 225 /scfp 1979

